

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1<sup>er</sup> mars 2010 - Wentzwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

## Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- OTT Danièle, Leymen
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- KUENTZ Robert, Neuwiller
- OSER Patrick, Leymen
- LATSCHA Martine, Michelbach-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- CONTARATO Tiziano, Michelbach-le-Bas
- LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- CHENUT Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- KEMPF Christine, Ranspach-le-Bas
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- FUCHS Gilbert, Hagenthal-le-Bas
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller

**Assistent :** Mme Catherine ROYER-CHEA, agent de développement, Mlle Virginie RENTZ, remplaçante de Mlle Frédérique MIESCH, agent de développement, et Mme NIGLIS Christine, adjoint au Maire de Wentzwiller.

**Excusés :** GROELLY Caroline, BUBENDORFF Catherine, HAAB Monique, DELMOND Max, UEBERSCHLAG André, MERTZ Véronique.

**Secrétaire de séance :** M SCHMITT Fernand

## Ordre du jour :

### **I/ Approbation du PV du conseil du 1<sup>er</sup> février 2010**

### **II/ Environnement – Cadre de vie**

- Réductions OM OC
- Admissions en non valeur
- Règlement des sites de déchets verts : demande de modification
- Collecte OM : Conventions tripartites pour les demi-tours en propriétés privées
- Avenant au Contrat Eco-Emballages
- Office du tourisme : taxe de séjour et subvention intercommunale

### **III/ Gendarmerie**

- Demande d'augmentation du loyer - locaux gendarmerie
- Autorisation de signer le projet de bail gendarmerie

### **IV/ Personnel**

- Contrat aidé pour les multi-accueils : modification de la date d'embauche

### **V / Finances : durée d'amortissement**

## VI/ Divers

Mr Le Maire de Wentzwiller Fernand SCHMITT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et explique que pour des raisons de confort, il a préféré réunir l'assemblée au Club House de Wentzwiller plutôt que dans la salle communale.

Mr le Président s'associe aux salutations de Mr Schmitt et donne la liste des personnes excusées et représentées :

Mme GROELLY est représentée par Mr KUENTZ

Mme BUBENDORFF est représentée par Mr CHENUT

Mme HAAB est représentée par Mr FUCHS

Mr DELMOND est représenté par Mme RUNSER

Mr UEBERSCHLAG et Mme MERTZ sont excusés

## I/ Approbation du PV du conseil du 1<sup>er</sup> février 2010

Mme TROENDLE prend la parole en revenant sur un point qui avait été discuté au dernier Conseil Communautaire sur le pouvoir de police des adjoints au Maire. Après recherches faites par Mr FUCHS, il s'avère que les adjoints au Maire, tout comme le Maire ont le statut d'officier judiciaire. Mme TROENDLE souhaitait donc s'excuser et corriger son propos du dernier conseil.

Mr Le Président informe qu'un certain nombre de remarques ont été formulées sur le PV du Conseil du 1<sup>er</sup> février.

Mme Catherine ROYER-CHEA fait lecture des demandes de modifications :

- Mr ACKERMANN demande à modifier le point « Modification du règlement déchetteries intercommunales » - chapitre 3 : « Monsieur ACKERMANN expose le problème de la benne à cartons qui a été enlevée au magasin SPAR d'Hagenthal-le-Bas et souhaiterait savoir le coût qu'engendrait cette benne, qui selon lui était très importante pour les commerçants d'Hagenthal-le-Bas ». Il demande à supprimer « qui selon lui était très importante pour les commerçants d'Hagenthal-le-Bas », car il avait, au dernier conseil, demandé le coût qu'engendrait cette benne pour la Comcom et non pour les commerçants.
- Mr ACKERMANN demande à changer le point « Mise en place du règlement intérieur collecte Om et tri sélectif » - chapitre 3 : Il était écrit : « Il n'est pas d'accord de payer le double de ce qu'il produit » et demande à ce que soit écrit : « Mr ACKERMANN pose le problème des personnes qui n'ont que 30 ou 40L par semaine et qui vont payer pour 80L. De nombreux habitants dans ces cas, ne sont pas d'accord de payer pour un volume qu'ils n'utilisent pas ». Il demande en conséquent que la réponse de Mme CHEA soit également révisée, car elle ne doit pas s'adresser à lui directement, mais aux habitants concernés. En effet, en tant que membre du conseil, il ne parlait de son cas personnellement, mais de l'ensemble des administrés.
- Mr FUCHS demande également à modifier, dans la rubrique « Divers/Accessibilité », la phrase suivante : « Mr FUCHS Gilbert demande où en est le dossier d'accessibilité. Les résultats de cette étude sont urgents, car ils conditionnent la faisabilité des travaux tels que l'éclairage public ». Phrase à remplacer par : « Mr FUCHS Gilbert demande où en est le dossier d'étude pour l'accessibilité des bâtiments aux handicapés. Les résultats de cette étude sont urgents pour les différentes communes, car ils conditionnent l'obtention de la DGE de l'Etat qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 a été réorientée notamment des travaux d'éclairage public, vers le subventionnement des travaux de mise en conformité des accès aux handicapés ».

Les membres du Conseil acceptent ces modifications.

Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> février 2010, ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

## II/ Environnement - Cadre de vie

### Réductions OM OC

Catherine ROYER-CHEA expose la liste des réductions ordures ménagères et ordures commerciales à accorder :

OUI les explications de Mme CHEA Catherine, quant aux réductions à accorder

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les réductions Ordures Ménagères suivantes :

Knoeringue

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
-----	---------	-------------	---------	----------	-----------	-------

HUMBERT Fabrice 30a rue de Bâle 68220 Knoeringue 2009 156.00 € En construction

**Michelbach le Haut**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Naud Laurent	5 rue St Justin	68220	Michelbach le Haut	2009	125.00 €	Départ fin juin
GRENET Olivier	2 rue de la gare	68220	Michelbach le Haut	2009	69.00 €	Départ fin mars
					194.00 €	

**Ranspach le Haut**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
GUARRERA Raphael	11 rue Niederfeld	68220	Ranspach le Haut	2009	56.00 €	Une personne au foyer

**Wentzwiller**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
GRITTI Philippe	3 rue des Prés	68220	Wentzwiller	2009	31.00 €	Uniquement 3 personne au foye

**Attenschwiller**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
WURTH Bertrand	25 rue de Gabarret	68220	Attenschwiller	2009	69.00 €	départ fin 2008
WURTH Bertrand	25 rue de Gabarret	68220	Attenschwiller	2009	69.00 €	départ fin 2008

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires

**OUI** les explications de Mme CHEA Catherine, quant aux réductions à accorder

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder les réductions Ordures commerciales suivantes :

**Folgensbourg**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
ADVITAL	18 rue des Vergers	68220	Folgensbourg	2009	62.00 €	Liquidation judiciaire

**Hagenthal le Haut**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Ideelec	127 rue de Eglise	68220	Hagenthal le Haut	2009	80.00 €	déménagement hésingue

**WENTZWILLER**

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SCT MANAGEMENT	10 rue des Vergers	68220	WENTZWILLER	2009	47.00 €	Liquidation judiciaire

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires

Admissions en non valeur

**VU** la demande de la perception d'admettre en non valeur les éléments suivants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** les admissions en non valeur suivante :

**Exercice 2001**

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBAACH LE HAUT	T102/01	81.41 €

**Exercice 2002**

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBAACH LE HAUT	T106/02	123.60 €

**Exercice 2003**

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBAACH LE HAUT	T71/03	129.60 €

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

Règlement des sites de déchets verts : demande de modification

Suite à la demande de Monsieur FUCHS, qui a apporté la preuve que les adjoints au Maire, tout comme le Maire, ont le pouvoir de dresser des procès-verbaux en cas d'infractions, il est proposé de modifier l'article 5 du règlement intérieur sur les sites de déchets verts de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau (article 5 - Infraction au règlement).

Il est en effet proposé de remplacer la phrase « Les infractions suivantes sont passibles d'un procès-verbal établi par un employé communal assermenté ou par le Maire conformément au code de procédure pénale » par la phrase « Les infractions suivantes sont passibles d'un procès-verbal établi par le Maire, un adjoint au Maire, un employé communal assermenté, ou par toute personne habilitée à dresser un procès-verbal ».

**VU** la présentation du projet de règlement intérieur sur les sites de déchets verts Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, faite par Madame Catherine ROYER-CHEA au Conseil du 1<sup>er</sup> février 2010

**VU** la demande de modification faite par Monsieur FUCHS Gilbert, demandant de rajouter les adjoints au Maire dans les personnes habilitées à dresser un procès-verbal

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**VALIDE** le règlement intérieur modifié sur les sites de déchets verts de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

Collecte OM : Conventions tripartites pour les demi-tours en propriétés privées

Mme Catherine ROYER-CHEA rappelle que les marches arrières vont être proscrites dans le cadre de notre nouveau marché de collecte des ordures ménagères. Elle explique que dans certaines communes, il a été trouvé la possibilité de procéder au demi-tour dans la propriété privée de certains administrés. Or, pour réaliser cela, il est obligatoire d'obtenir l'accord des administrés, le prestataire n'ayant aucun droit de pénétrer sur une propriété privée, et la collectivité ne pouvant se substituer à l'avis des privés. Aussi, le prestataire de collecte, l'entreprise ALPHA (du groupe VEOLIA) propose la mise en place d'une convention tripartite réglant les modalités de réalisation du demi-tour dans les propriétés des administrés et permettant aux trois parties (administré/CCPS/VEOLIA) de se couvrir en cas de litige.

**VU** le nouveau marché de collecte des ordures ménagères proscrivant les marche arrière pour la collecte des ordures ménagères, selon la recommandation R437 de la CNAM

**VU** le projet de protocole d'accès aux propriétés privées proposé par la société ALPHA (VEOLIA), pour la réalisation du demi-tour du camion sur certaines propriétés privées

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**VALIDE** le protocole d'accès aux propriétés privées dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères.

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

#### Avenant au Contrat Eco-Emballages

Mme Catherine ROYER-CHEA explique qu'en raison du changement des modalités de collecte des déchets recyclables au 1<sup>er</sup> mars (collecte des emballages métalliques : boîtes de conserve et canettes en aluminium), il convient de modifier le contrat programme de durée/barème D avec l'éco-organisme Eco-Emballages.

En effet, Eco-Emballage est l'éco-organisme qui reverse aux collectivités une compensation financière au prorata des déchets recyclables collectés. Aussi, il convient de leur signaler que nous collectons à présent les emballages métalliques en collecte sélective, afin qu'ils nous apportent une aide supplémentaire pour ces nouveaux matériaux.

Cette modification fait l'objet de l'avenant n°4 avec Eco-Emballages.

**VU** les changements qui se sont opérés au 1<sup>er</sup> mars au niveau de la collecte sélective, tels que l'ajout des emballages métalliques et la collecte en mélange du papier/carton, des bouteilles plastiques et des emballages plastiques

**VU** la proposition d'avenant n°4 au contrat barème D d'Eco-Emballages

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**VALIDE** l'avenant n°4 au contrat programme de durée barème D N°CL68047

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

#### Office du tourisme : taxe de séjour et subvention intercommunale

Mme OTT explique qu'elle s'est déjà rendue à plusieurs reprises à l'office de tourisme de Saint-Louis/Huningue et que des échanges se font depuis plus d'un an avec la Comcom de Sierentz. L'objet de ces échanges est l'adhésion de la CCPS à l'office du tourisme de Huningue, qui pour l'instant ne couvre que le territoire de la Comcom des 3 frontières.

Au vu des moyens limités de la CCPS, il a été trouvé l'entente suivante :

- l'instauration de la taxe de séjour pour les touristes, encaissée par les hôtels, à mettre en place sur notre territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant estimé est de 8000 à 9000€.
- L'instauration d'une subvention annuelle à hauteur de 0.15€/habitant soit un montant de 1 291.50€/an. Cette prise en charge se ferait intégralement par la Comcom en lieu et place des communes.

Mr FUCHS demande qui va percevoir la taxe de séjour. Mme Ott précise qu'il s'agit de l'office du tourisme de Huningue.

Mme KEMPF signale que pour le moment notre territoire n'est même pas répertorié au niveau de l'office du tourisme. Mme OTT la rejoint en confirmant qu'aucun de nos sites touristiques n'est répertorié alors que nous bénéficions tout de même d'un potentiel touristique avec nos restaurants, hôtels, chambres d'hôtes, etc...

Elle rajoute qu'elle est en contact avec l'office du tourisme de Ferrette, qui a également été contactée par l'office du tourisme de Huningue, l'idée étant de se réunir.

Mme TROENDLE précise que Ferrette a été intégré dans le cadre de l'ETB.

Mr ACKERMANN informe qu'il a justement eu une demande d'un propriétaire de gîtes sur Hagenthal-le-Bas , et que l'adhésion à l'office du tourisme de Huningue est une excellente initiative, pour notamment 2 gîtes de la commune qui ne pouvaient bénéficier d'aucune publicité jusqu'à présent.

Mr SCHMITT rappelle que cette question a été déjà posée plusieurs fois, mais toujours pour des montants trop importants (de l'ordre de 1€/hab). Avec 0,15 € la question ne se pose même plus, il faut adhérer.

Mme OTT répond que cette somme a de nouveau été proposée, mais a été refusée, car pas assez de moyens.

**OUI** les explications de Mme OTT,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**ACTE LE PRINCIPE** d'instaurer la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette taxe sera reversée à l'Office du Tourisme de Saint-Louis Huningue. Les modalités pratiques de mise en place de cette taxe seront définies ultérieurement.

**DECIDE** d'accorder une subvention à hauteur de 0.15€ par habitant, soit 1 291.50€, à l'Office de Tourisme de Saint-Louis Huningue pour l'année 2010

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

### III/ Gendarmerie

#### Demande d'augmentation du loyer - locaux gendarmerie

Le Président informe qu'il nous a été demandé d'effectuer une étude de sol sur le terrain de la gendarmerie. Le rapport nous recommande d'effectuer des fondations spéciales dont le coût à prévoir a été estimé à environ 100 000€. De ce fait, il a été demandé au Ministère de la défense, si le surcoût ne pouvait pas être intégré dans le coût du loyer.

Mle RENTZ explique que suite à l'intégration des fondations spéciales, le loyer annuel proposé serait de 87 783€/an (selon coût plafond au 1<sup>er</sup> janvier 2010) contre les 75 168€ proposés initialement en 2008.

Mr FUCHS dit qu'il y a une erreur et que les 87 783€ ne sont pas dus au surplus des fondations spéciales.

Mle RENTZ revient sur ses explications, car effectivement il n'y a que 5% du montant des fondations spéciales prises en compte dans la méthode de calcul, auquel il faut rajouter l'acquisition du terrain (non intégrée dans le calcul de 2008). Le Président conclut en disant que l'essentiel est qu'au bout des 9 ans on retrouve le montant du surcoût.

Vu la délibération du 08 juin 2009 portant sur la création de la nouvelle gendarmerie de Hagenthal

Vu la délibération du 07 décembre 2009 approuvant l'avant-projet sommaire

Vu le rapport de la société Fondasol préconisant des fondations spéciales estimées à 118 000€ TTC suite à l'étude de sol effectuée en décembre 2009

Vu la possibilité de bénéficier d'une majoration du loyer versé par l'Etat en vue de dédommager la collectivité du surcoût financier lié à la mise en œuvre de fondations spéciales pour l'édification de la gendarmerie

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**AUTORISE** le Président à solliciter une augmentation du loyer versé par l'Etat conformément aux dispositions de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie édifiés par les collectivités locales

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

#### Autorisation de signer le projet de bail gendarmerie

Mlle RENTZ explique que le projet de bail avec l'Etat doit être signé pour acter la location des logements de la future gendarmerie. Il s'agit d'un bail d'une durée de 9 ans renouvelable, dont le loyer annuel fixé à 87 783€ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est réputé ferme et non révisable pendant la durée du bail. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des indices et du coût-plafond à la date effective de mise en location des logements aux gendarmes.

Vu la délibération du 08 juin 2009 portant sur la création de la nouvelle gendarmerie de Hagenthal

Vu la délibération du 07 décembre 2009 approuvant l'avant projet sommaire établi par le bureau Legros Coiffier avec un coût d'objectif d'un million cent soixante quinze mille euros HT

Vu le projet de bail d'une durée de 9 ans renouvelable proposé par l'Etat

Vu la possibilité offerte par la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie édifiés par les collectivités locales

**OUI** les explications de Mr le Président précisant qu'à ce jour compte tenu des plafonds en vigueur par logement, du surcoût lié aux fondations spéciales et à l'acquisition du foncier, la communauté de communes Porte du Sundgau pourrait prétendre à un loyer de 87 783 € / an. Ce montant sera réajusté au jour de la prise de location effective en prenant en compte la valeur actualisée de l'unité logement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DONNE** son accord ferme et sans réserves concernant les conditions juridiques et financières relatives à la prise en bail des locaux et selon les modalités en vigueur

**AUTORISE** le Président à signer le projet de bail annexé et à demander en temps voulu la subvention d'investissement relative à cette opération.

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

**IV/ Personnel**

Contrat aidé pour les multi-accueils : modification de la date d'embauche

Mlle RENTZ rappelle que lors du dernier conseil, un poste en contrat aidé avait été créé pour remplacer un agent (en contrat aidé) dont le congé maternité devait débuter début avril. La date d'embauche avait été fixée au 1<sup>er</sup> avril. Or, l'agent à remplacer étant en congé pathologique depuis mi-février, il est nécessaire d'avancer la prise de poste de l'agent remplaçant au 8 mars 2010, les conditions du contrat restent inchangées : durée de 6 mois à 24h/semaine.

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> février 2010, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste d'aide maternelle en Contrat Unique d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010,

**ETANT DONNE QUE** la personne devant être remplacée par cette création de poste est actuellement en arrêt maladie, préalablement à son congé maternité,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**DECIDE** d'avancer la date de création de ce poste en Contrat Unique d'Insertion d'une durée de 6 mois et de 24 heures hebdomadaires au 8 mars 2010.

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

**V / Finances : durée d'amortissement**

**VU** les investissements réalisés par la collectivité et la nécessité de procéder à leur amortissement

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés**

**DECIDE** de fixer les durées d'amortissement à 4 ans pour les équipements de signalétique.

**CHARGE** Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

**VI/ Divers**

Mme TROENDLE revient sur le problème du transport et du stationnement à Bâle. Le parking d'Hegenheim derrière la mairie étant trop petit, un autre projet de parking multimodal, plus grand, entre Saint Louis et Allschwill avec la participation de l'ETB, Hegenheim et Allschwill est en cours d'étude, confirmation ayant été donnée par Mme Patricia Schillinger, Sénateur-Maire d'Hégenheim.

Mr Contarato demande s'il n'y a pas de parking prévu sur Saint Louis, car il n'existe rien pour les frontaliers.

Mme Troendlé répond que pour le moment la Suisse n'est pas d'accord de rétrocéder l'argent encaissé au niveau des parkings payants pour financer la construction de parkings côté français. Mais un projet de grand parking est en cours à proximité de la gare de Saint Louis.

Mr Wolgensinger conclue en disant qu'il ne faut pas seulement faire de parkings, mais aussi prévoir des navettes.

Mr Ackermann explique qu'il était dernièrement au conseil du développement et il a été mentionné que la CCPS ne faisait pas partie du conseil environnement. Tout s'arrête au niveau du Rhin et la Commission souhaite intégrer la Comcom dans ses projets (aéronautique, étude, environnement)

Mr Meyer, journaliste intervient en expliquant qu'il s'agit de la Commission trinationale de l'environnement, qui se situe à Weil am Rhein, à côté de laguna.

Mme Wohlfarth précise que ce sont eux qui ont posé des nichoirs sur le ban communal de Michelbach-le-Bas.

Mr Ackermann explique qu'ils ont proposé de faire des classes bilingues en collaboration avec l'Allemagne et la petite Camargue. Ils ont d'ailleurs des projets environnementaux en matière d'énergie.

Me Troendle suppose que c'est le C.E.T (Commission de l'environnement trinationale) qui a collaboré avec l'ETB pour l'élaboration du projet relatif au volet « paysage ». Elle se mettra prochainement en relation avec Mr Duvinage pour avoir plus de renseignements.